



BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2022, établi conformément aux règles de forme et de fond prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14, reprend les éléments essentiels abordés lors du débat d'orientation budgétaire. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 74,7 millions €, la section d'investissement à 41,5 millions €.

Les conséquences budgétaires de la Métropole du Grand Paris, de l'Etablissement Public Territorial « Grand Paris – Grand Est »

En conséquence de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la Ville de Livry-Gargan a été intégrée au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'Etablissement Public Territorial (EPT) dénommé « Grand Paris – Grand Est » depuis le 1^{er} janvier 2016.

Pour rappel, les EPT exercent les compétences suivantes :

- La gestion de l'assainissement et de l'eau
- La gestion des déchets ménagers et assimilés
- L'élaboration du plan climat air énergie
- L'élaboration et la gestion du plan local d'urbanisme
- La gestion de l'action sociale d'intérêt territorial
- La politique de la ville
- L'habitat
- La gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial

Depuis le 1^{er} janvier 2016, ce sont essentiellement le transfert de compétences de l'assainissement, de la gestion des déchets, et dans une moindre mesure du développement économique, de l'élaboration du plan local d'urbanisme et de l'habitat qui ont un impact budgétaire sur la commune.

La loi NOTRe a également institué un fonds de transfert des charges territoriales (FCCT) dont le montant précisé suite aux travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT), correspond aux contributions de ces diverses compétences. Au total, il est proposé une estimation du FCCT à 680.000 € pour la Ville de Livry-Gargan, y compris une contribution aux Eaux Pluviales de 170.893€ annuelle sur la base d'une clef de répartition au mètre linéaire, une correction rétroactive sur 2020-2021 sur la compétence Urbanisme de 47.495€ et une contribution de 22.350€ à la compétence Urbanisme.

A travers l'attribution de compensation, la MGP reverse les produits de fiscalité professionnelle sur la base du réalisé et la compensation part salaires qui n'est plus perçue par la commune à travers la dotation globale forfaitaire. A ce titre ce sont 7.097.600€ qui sont inscrits pour les Contribution Foncière des Entreprises (CFE), Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), Taxe

Additionnelle à la taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TAFNB), Dotation de la Compensation de la Part Salaires (DCPS).

I. La poursuite des efforts de gestion et du programme d'investissement structurant dans un contexte de reprise après COVID

Dans un contexte national de sortie de COVID et de retour à une situation dite « normale », mais avant la survenue de la crise internationale et ses conséquences sur les cours de matières premières et de l'énergie, le budget 2022 a été construit en tenant compte des mesures de soutien et de relance pour les collectivités, et de poursuite des réformes fiscales. La ville poursuit ses efforts pour optimiser ses charges de gestion.

Chapitre	BP 22	BG21	BP22 - BG21
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Dépenses	Dépenses
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	0,00	0,00	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 546 882,33	11 219 399,37	327 482,96
012 - CHARGES DE PERSONNEL	40 553 753,65	39 282 334,97	1 271 418,68
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 706 431,00	5 752 329,00	-45 898,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	9 424 647,93	4 766 849,39	4 657 798,54
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	2 496 592,68	2 417 307,69	79 284,99
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	4 127 996,40	4 048 083,81	79 912,59
66 - CHARGES FINANCIERES	717 000,00	757 500,00	-40 500,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	120 740,00	179 450,00	-58 710,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS/DEPRE	0,00	68 262,79	-68 262,79
Total Fonctionnement	74 694 043,99	68 491 517,02	6 202 526,97

La Ville de Livry-Gargan inscrit au Budget Primitif (BP) 2022 un niveau de dépenses réelles de fonctionnement à 62,8 millions €, en hausse de 2,45% par rapport au Budget Global (BG) 2021.

Les charges à caractère général (chapitre budgétaire 011) sont, à 11,546 millions € en hausse de 2,92%.

La comparaison du Budget Primitif 2022 avec le BG de l'année 2021 est, cette année encore, impactée par la crise COVID.

De fait, la hausse des dépenses apparaît conséquente dans l'hypothèse d'un retour à une activité des services plus normale en 2022 et du fait d'actions exceptionnelles renouvelées comme le Centre de Vaccination (47.369€). Elle intègre aussi des actions nouvelles comme :

- la lutte contre les violences faites aux femmes pour 18.110€
- le développement durable pour 52.387€
- un audit de sécurité informatique pour 130.000€
- le Dispositif d'Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) pour 7.000€
- l'ouverture d'une MicroFolie pour 12.750€
- la réservation de 35 places en crèche (effet report année pleine de 212.000€)
- un marché de transports scolaires et d'accueils de loisirs pour 195.000€

Concernant les principales dépenses du chapitre 011 :

- le compte 6042 d'achat de prestations de service augmente de 375.917€ essentiellement pour la restauration scolaire (+144.000€), les achats de séjours de l'animation périscolaire (+21.000€), et de classes découvertes (+148.800€) et les spectacles du CCYM (+83.350€).

- le compte 60628 de fournitures non stockées baisse de 251.530€ essentiellement sur les produits pharmaceutiques et équipements jetables du service de prévention hygiène et sécurité qui a porté les dépenses de protection COVID des agents.
- le compte 60632 de fournitures petit équipement augmente de 82.297€ des dépenses de précaution portées par le service Finances.
- le compte 611 de contrats de prestations augmente de 229.670€ dont 212.000€ sur la réservation de berceaux de la nouvelle crèche Plume et 12.800€ de prestations en faveur du droit des femmes.
- le compte 615232 d'entretien réparations de matériel roulant augmente de 170.034€ dont 178.900€ de réparation éclairage et signalisation lumineuse.
- le compte 6247 de transports collectifs augmente de 192.980€ pour les sorties des animations périscolaires (+100.000€) et scolaires (+95.000€).
- le compte 6288 d'autres prestations augmente de 90.118€ en raison de l'audit de sécurité informatique (+130.000€).

Au niveau du chapitre 012, les dépenses de personnel s'élèvent à 40,554 millions € soit une augmentation de 3,2%.

Celle-ci comprend des créations de poste en 2022 pour 281.078€ dans les domaines de la culture, de la police municipale et de la restauration scolaire. Ce sont : pour la police municipale 4 agents de surveillance vidéo-protection ; pour la culture un(e) directeur/trice des affaires culturelles, un animateur micro-folies, un professeur au conservatoire ; pour la restauration Entretien/ATSEM 5 agents pour les écoles Bayard, Florence Arthaud et Vauban ; pour les sports un agent d'entretien.

Ce chapitre intègre le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), l'augmentation de la participation employeur aux mutuelles qui double en 2022 et l'application des réformes statutaires.

Ce sont : 262.000€ pour couvrir le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à +0,7% de la masse salariale, 331.000€ pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) part variable du Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) liée à la campagne d'évaluation.

L'augmentation substantielle de la participation employeur à la complémentaire santé des agents à compter du 1er janvier 2022 passant de 20 € à 40 € par mois et par agent impacte également le BP 2022 à hauteur de 144 000€.

Par ailleurs, l'augmentation doit permettre l'application des réformes statutaires liées au Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) effectives au 1^{er} janvier 2022.

Cependant, l'annonce en date du 16 mars dernier du dégel du point d'indice des fonctionnaires « avant l'été » n'était pas connue au moment de l'équilibre du budget et n'y figure pas.

2022 étant une année d'élections présidentielle et législative comprend 100.000€ de frais d'organisation de scrutin électoral.

Le Centre de Vaccination est budgété pour 125.000€.

Enfin, ce chapitre 012 comprend 173.007€ de contribution au Comité National d'Action Sociale pour les agents du service public local (CNAS) et 226.000€ de médecine du travail dont 56.000 de médecine préventive et 170.000€ pour couvrir les dépenses d'Accident du Travail, Maladie professionnelle en remplacement des cotisations SOFAXIS d'assurance du personnel.

Au niveau du chapitre 014 d'atténuation de produits, la contribution de la Ville au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est stable à 5,7 millions €. La ville ne reverse plus de FPIC depuis 2019.

Le chapitre 65 d'autres charges de gestion courante augmente de 79.913€ dont +253.000€ au compte 65541 de contribution au Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) à Grand Paris Grand Est.

Au niveau du chapitre 66 des frais financiers, la diminution de 40.500€ provient de 3 facteurs :

- 1°/ à périmètre constant d'emprunts, les intérêts diminuent car ils sont dégressifs et remboursés avant le capital,
- 2°/ les nouveaux emprunts ont des taux plus bas que le taux moyen de la dette.
- 3°/ en matière de lignes de trésorerie, les emprunts souscrits avec option de ligne de trésorerie évitent de souscrire une ligne spécifique.

Le chapitre 67 de charges exceptionnelles est en recul de 58.710€ suite à la baisse anticipée, après l'impact COVID de 2020.

Le chapitre 68 de provisions semi-budgétaires diminue de 68.263€ soit le montant des opérations de régularisation passées en 2021 à la demande du trésorier.

Au niveau des opérations d'ordre, elles sont en augmentation de 4.737.083,53€ en raison d'un meilleur virement à la section d'investissement de 4.657.799€ qui permet une meilleure Capacité d'Auto Financement.

Chapitre	BP 22	BG21	BP22 - BG21
INVESTISSEMENT	Dépenses	Dépenses	Dépenses
001 - SOLDE INVEST REPORTE	4 556 259,54	1 165 881,19	3 390 378,35
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	243 544,20	370 855,42	-127 311,22
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	110 000,00	100 000,00	10 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	110 000,00	126 609,96	-16 609,96
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 204 000,00	5 718 162,13	4 485 837,87
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	920 383,20	601 984,80	318 398,40
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	347 613,00	712 858,66	-365 245,66
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 379 159,00	13 952 022,24	-4 572 863,24
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	9 179 089,15	7 320 735,32	1 858 353,83
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	800 000,00	965 000,00	-165 000,00
454101 - TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	312 000,00	160 000,00	152 000,00
Total Investissement	36 162 048,09	31 194 109,72	4 967 938,37

Dans la présentation budgétaire des dépenses d'investissements, le Budget Global 2021 comprend également 5.860.490€ de Reports (Restes A Réaliser) de l'année antérieure.

Par ailleurs, dans le chapitre 23 d'immobilisations en cours, après constatation de 222.983€ de dépenses réalisées en 2021 sur les 3 AP/CP sur constructions d'écoles Bayard, Vauban et Poudrerie le soldes de crédits 2021 soit 2.077.018€ a été réinscrit en 2022.

Le chapitre 10 de dotations a pour fonction, via le compte 1068, d'apurer le compte 1069 à hauteur de 116.610€ dans les budgets 2021 et de 100.000€ en 2022, d'où une baisse de 16.610€.

Les dépenses du chapitre 16 liées au remboursement du capital de la dette atteindront, en 2022, 10.204.000€. Elles augmentent en apparence de 4.485.838€ par rapport au BG2021 en raison de l'inscription au compte 16449 de 4.500.000€ supplémentaires de crédits pour passer des opérations de trésorerie, neutres avec le même compte 16449 en recettes. Hors ces écritures, le chapitre diminue de 12.716€.

Le chapitre 204 de subventions d'équilibre versées s'élève à 347.613€ et concerne la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) et les extensions de réseau ENEDIS. Hors opérations de report, il est stable.

Le chapitre 20 d'immobilisations incorporelles, avec 920.383€, comprend 562.812€ de frais d'études.

Le chapitre 21 d'immobilisations corporelles s'élève à 9.379.159€ dont 854.000€ pour finaliser les préemptions lancées en 2021, on y trouve des opérations d'aménagement, de construction et d'entretien d'équipements, un terrain synthétique (1.200.000€), des travaux d'aménagement du site lac de Sévigné (350.000€), les aménagements intérieurs du marché Jacob (400.000€), et du boulevard Chanzy (128.000€). Le compte 21312 de bâtiments scolaires comprend des travaux pour toutes les écoles (277.950€), le compte 21318 d'autres bâtiments publics 1.429.342€ dont une base vie au stade Bérégovoy (250.000€), des travaux au gymnase Zami (190.000€), 200.000€ de travaux en régie 166.000€ de travaux au CMS, 233.742€ dans les crèches.

Le chapitre 23 d'immobilisations en cours s'élève à 9.124.017€ car il intègre 7.609.016€ d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) sur bâtiments scolaires. Pour rappel, les AP/CP ne nécessitent pas d'inscrire 100% des crédits dès leur ouverture, les crédits sont ventilés par année et les montants non réalisés dans l'exercice sont réinscrits sur le budget de l'exercice suivant. L'extension de l'école maternelle Bayard est de 2.068.675€, la construction d'école primaire dans le secteur Poudrerie est de 1.460.592€, et la construction d'école maternelle et de centre de loisirs Vauban 2 est de 4.079.750€. Par ailleurs, le chapitre comprend 490.000€ d'extension de vidéo-protection, 160.000€ de travaux d'aménagement de l'ancienne trésorerie, 105.000€ de travaux de réaménagement au parc Lefèvre et 70.000€ d'aménagement de la place Jacob.

Chapitre	BP 22	BG21	BP22 - BG21
INVESTISSEMENT	Recettes	Recettes	Recettes
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	9 424 647,93	4 766 849,39	4 657 798,54
024 - PRODUITS DES CESSIONS	373 000,00	879 287,50	-506 287,50
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	2 496 592,68	2 417 307,69	79 284,99
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	110 000,00	100 000,00	10 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	4 679 477,53	5 471 567,39	-792 089,86
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 780 894,06	6 556 847,75	-3 775 953,69
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 504 000,00	9 627 250,00	2 876 750,00
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	1 089 261,88	1 215 000,00	-125 738,12
454201 - TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	312 000,00	160 000,00	152 000,00
Total Investissement	33 769 874,08	31 194 109,72	2 575 764,36
Total	108 463 918,07	99 685 626,74	8 778 291,33

Dans la présentation budgétaire des recettes d'investissements, le Budget Global 2021 comprend également 3.737.504€ de Reports (Restes A Réaliser) de l'année antérieure.

Afin de financer les nouvelles dépenses d'investissement en 2022, la commune peut compter sur :

- Un autofinancement (marges de manœuvre dégagées de la section de fonctionnement) de 11,7 millions € (en raison notamment de l'affectation de 7,3 millions € d'excédent de résultat 2021 reporté et de 4,4 millions € d'autofinancement 2022)
- Un FCVTA d'un montant de 1,915 millions €, en raison des travaux réalisés en 2021
- De nombreuses subventions d'investissement de 2,780 millions € dont 0,250 millions€ de l'état pour le plan de relance du socle numérique, le FIPD pour la vidéo-protection, le DSIL pour la GRC, le bonus écologique sur véhicules électriques, 1,055 millions € de la région pour l'extension de la maternelle Bayard, une structure work-out, des travaux sur le gymnase Zami et au CMS, l'aménagement du lac de Sévigné, la création du terrain synthétique, la vidéo-protection, la base-vie et le vestiaire du parc Bérégovoy, 0,573 millions € de la CAF pour le Centre de Loisirs de l'école Vauban et des travaux au Centre de Nature, 0,287 millions € du Fonds d'Intervention Métropolitain (FIM) de la Métropole du Grand Paris (MGP) pour le passage de chauffage au gaz, la micro-Folie, l'aménagement du marché Jacob
- Du Projet Urbain Partenarial (PUP) pour également 0,393 millions €.

La ville affiche un emprunt d'équilibre de 5 millions € aux comptes 1641 et 16441. Au compte 16449 d'opérations de tirage de ligne de trésorerie, figurent 7.500.000€ de crédits pour passer des opérations de trésorerie, neutres avec le même compte 16449 en dépenses. La ville continue de contracter à des conditions financières extrêmement intéressantes, du fait des marchés, de la qualité de notre signature et du support de notre conseil, la société Orfeor.

Le chapitre 27 d'autres immobilisations financières permet d'ouvrir 635 000€ de crédits techniques sur acquisitions pour des opérations d'avances ou cautionnement en recettes. Avec une contrepartie en dépenses au chapitre 27 pour 385 000€ et au chapitre 21 pour 250 000€, elles s'équilibrent et sont neutres pour l'équilibre du budget.

Chapitre	BP 22	BG21	BP22 - BG21
FONCTIONNEMENT	Recettes	Recettes	Recettes
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	7 262 304,50	2 734 494,37	4 527 810,13
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	110 120,00	229 889,00	-119 769,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	243 544,20	370 855,42	-127 311,22
70 - PRODUITS DES SERVICES	5 556 684,00	5 193 741,92	362 942,08
73 - IMPOTS ET TAXES	50 070 423,00	47 827 259,84	2 243 163,16
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	11 194 185,20	11 894 696,47	-700 511,27
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	236 756,00	233 006,00	3 750,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 200,00	7 574,00	-374,00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS/DEPREC	12 827,09	0,00	12 827,09
Total Fonctionnement	74 694 043,99	68 491 517,02	6 202 526,97

Concernant les recettes de fonctionnement, le chapitre 013 d'atténuations de charges regroupe des comptes de remboursements de charges salariales, en provenance de la Sécurité sociale.

Pour le chapitre 70 des redevances et droits des services à destination des usagers, la hausse de 362.942€ (+7%) reflète la reprise des activités de nos équipements et de la restauration scolaire.

Le chapitre 73 d'impôts et taxes évolue de 2.243.164€ dont 260.000€ de droits de voirie au compte 7338 en raison de la reprise d'activité des entreprises.

En matière de développement urbain, la très bonne tenue du marché immobilier livryen en raison de sa très forte attractivité explique le niveau atteint par la taxe additionnelle aux droits de mutation qui s'élève à 2.200.000€.

Pour rappel, les recettes de la Ville de Livry-Gargan reposent essentiellement sur sa population, par le produit cumulé des services rendus, de la fiscalité, des dotations et participations, afin de financer ses dépenses de fonctionnement et dégager suffisamment d'autofinancement.

Concernant les taxes ménagères, au vu du premier exercice 2021 d'application de la réforme supprimant la Taxe d'Habitation et qui fait reposer la dynamique fiscale sur la seule Taxe Foncière, l'opération de compensation a bénéficié de la dynamique des bases foncières. Sans hausse des taux d'imposition communaux, avec une revalorisation législative des bases forfaitisée à 3,4% et une évolution physique des bases, les simulations laissent espérer une augmentation globale de 1.203.041€ de taxes ménagères et de produit fiscal supplémentaire.

Sur ce dernier compte, on peut mesurer un autre effet induit de la réforme, la Ville perdant progressivement le bénéfice des produits fiscaux provenant de rôles supplémentaires de Taxe d'Habitation perçus en décalage annuel.

Il est donc proposé de maintenir au niveau voté l'an dernier les taux d'imposition des deux taxes foncières sur lesquels les villes ont à se prononcer, renonçant pour à toute augmentation pour la septième année consécutive :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,46%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32,03%

Pour rappel, le taux de Taxe d'habitation est gelé à 28,50% par la réforme jusqu'en 2022, la Ville ne bénéficiant plus que de la majoration sur les résidences secondaires.

Le produit ainsi attendu de ces 3 impôts s'élèverait à 36.270.570€, montant inscrit au compte 73111 au budget 2022.

Concernant les dispositifs de péréquation, il existe un risque, intégré au budget, de perdre la Dotation Nationale de Péréquation en deux temps en raison de l'évolution du potentiel fiscal. Par ailleurs, en raison de l'augmentation de population et de son éligibilité, la ville continue de bénéficier : du fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) pour 3.026.253€ et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) pour 799.392€.

C'est pourquoi, dans un contexte d'amélioration des recettes fiscales et de reprise de l'activité qui induit l'augmentation des recettes des services après la crise COVID, la Ville continue ses efforts de gestion pour stabiliser les dépenses à un niveau compatible avec la sortie de crise. La conséquence en est une amélioration des marges de manœuvre pour financer une politique d'investissement importante, avec comme corollaire, une épargne nette en forte augmentation (+4,864 millions €).

II. Nos axes majeurs et nos actions en 2022

Malgré une crise sanitaire sans précédent, la Ville porte une vision à long terme et demeure concentrée sur la préservation de sa santé financière, malgré un fonctionnement fortement impacté.

L'objectif de l'équipe municipale reste le développement de l'investissement local sans pour autant déroger à son principe de prudence budgétaire qui est le sien depuis 2014.

La ville entend maintenir un niveau d'endettement soutenable et respecter son engagement à ne pas augmenter la fiscalité. Cela conduit l'équipe municipale à être particulièrement attentive et innovante dans le financement de ses projets.

Les orientations budgétaires pour 2022 répondent aux attentes des Livryens en déterminant le bon équilibre entre les investissements du quotidien et les projets structurants qui doivent améliorer l'attractivité et l'image de Livry-Gargan.

Le programme plébiscité par les Livryens lors des dernières élections municipales constitue le fil conducteur des actions à mener.

Cette seconde année de mandature est marquée par le maintien d'un haut niveau d'investissement qui permet d'améliorer véritablement la qualité de vie des Livryens.

Cinq piliers sont au cœur de cette démarche :

- Favoriser la réussite scolaire et le bien être des jeunes,
- Préserver et améliorer le cadre de vie,
- Offrir des équipements culturels et sportifs de qualité,
- Consolider la politique de solidarité et de santé
- Moderniser la relation avec les habitants

D'autres projets sont évidemment menés dans le domaine de la sécurité, de l'accompagnement des seniors.

➤ **Favoriser la réussite scolaire et le bien-être des jeunes**

BUDGET 2022	
CONSTRUCTION ECOLE PRIMAIRE SECTEUR POUDRERIE	1 461 000 €
CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE & CENTRE LOISIRS VAUBAN 2	4 080 000 €
EXTENSION ECOLE MATERNELLE BAYARD	2 069 000 €
EQUIPEMENTS NUMERIQUES (TNI) DES ECOLES	100 000 €
MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE	177 000 €
TRAVAUX DIVERS DANS LES ECOLES	278 000 €
TRAVAUX DANS LES CLASSES NATURE	160 000 €
FRAIS D'ETUDE FUTURE ECOLE	100 000 €
DIVERS PROJETS PETITE ENFANCE	234 000 €

Cette politique est marquée par des actions menées en faveur de la réussite scolaire. Face à une hausse constante des effectifs des élèves de moins de 15 ans, des travaux d'extension, de réagencement et de réhabilitation de groupe scolaire constituent le premier poste de dépense d'investissement. Les trois projets phares initiés en 2021 poursuivent la construction ou l'agrandissement d'écoles. Le projet d'extension de l'école Vauban se poursuit avec une deuxième étape en 2022. L'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) votée est de 4.152.000€ dont 4.079.750€ à comptabiliser en 2022 (1.127.750€ disponibles sur CP 2021 + 2.952.000€ sur CP 2022).

L'augmentation de la capacité d'accueil des structures de petite enfance par la réservation de 35 places en crèche en année pleine (322.000 €) pour élargir l'offre de berceaux. Le développement de projets pédagogiques en lien avec l'éveil et le bien-être de nos jeunes enfants sont mis en place dans nos structures comme la démarche SNOEZELEN.

L'application de la loi EGALim en faveur de l'alimentation des petits Livryens se poursuit avec la mise en place de circuits-courts et de produits bio.

Pour la jeunesse, celle-ci se voit renforcée avec la mise en place du dispositif d'Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) pour 7.000 €, ainsi qu'une volonté pour améliorer les actions déjà engagées notamment sur les formations BAFA, les Coup de Pouce Jeunesse à hauteur de 30.000 €.

La réhabilitation et l'entretien des bâtiments scolaires et des crèches voient 512.000€ fléchés sur cet objectif.

➤ **Préserver et améliorer le cadre de vie**

BUDGET 2022	
ETUDE, AMENAGEMENT SITE LAC DE SEVIGNE, 100 ILOTS DE FRAICHEUR	492 940 €
AMENAGEMENTS INTERIEURS ET PLACE DU MARCHE JACOB	470 000 €
AMENAGEMENTS DU BOULEVARD CHANZY	128 000 €
MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE	250 000 €
CREATION DE PISTES CYCLABLES ET SIGNALISATION	350 000 €
AMELIORATION DE LA VOIRIE	1 908 000 €
10 CAMERAS DE VIDEO-SURVEILLANCE	250 000 €
NOUVELLE BOUCLE FIBRE OPTIQUE	240 000 €

La Ville de Livry-Gargan poursuit et consolide ses efforts avec un programme dynamique de rénovation et de réaménagement des espaces publics avec une volonté d'investissement de plus de 2 millions €. L'aménagement du boulevard de Chanzy se poursuivra avec l'installation d'arches et de jardinières en partenariat avec la ville des Pavillons-sous-Bois à hauteur de 128.000 €. Dans le cadre des réfections de voirie, la commune maintient son plan d'amélioration et de modernisation de l'éclairage public. Cela passe par le remplacement des sources lumineuses actuelles par des appareils LEDS à hauteur de 250.000 €.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Agenda 21 "Horizon 2030" des études seront menées pour élaborer un Atlas de la Biodiversité Communale afin de sensibiliser et communiquer sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces verts. Celui-ci permettra le développement de projets urbains paysager avec l'aménagement des berges autour du Lac de Sévigné. Celui-ci verra une opération de réhabilitation et d'aménagement du site commencer par une opération de curage (350.000 €) et des études préalables (105.000 €).

En lien avec l'Etablissement Public Territorial (EPT), la ville met en place un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement de Copropriétés (POPAC) pour accompagner les copropriétés en difficultés.

La sécurité étant également une priorité de l'équipe municipale la mise en place de nouvelles technologies et notamment l'extension de son réseau de vidéo-surveillance sera effectives. En 2022, Le programme d'équipement en caméras vidéo sera étendu de 10 caméras (250.000 €) et une nouvelle boucle de fibre optique sera déployée pour sécuriser les communications (240.000 €) vers la Police Municipale

➤ **Offrir des équipements culturels et sportifs de qualité**

BUDGET 2022	
CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE	1 200 000 €
FRAIS D'ETUDES FUTURE MEDIATHEQUE	100 000 €
EQUIPEMENT DE LA MICROFOLIE	72 000 €
ESPACE WORK OUT PARC LEFEVRE	60 000 €
BASE VIE ET VESTIAIRES STADE BEREGOVOY	250 000 €
REFECTION SOL GYMNASSE ZAMI	190 000 €

Malgré une année difficile, la culture s'ouvre à tous les Livryens grâce à une programmation diversifiée et résolument tournée vers le public. Nous souhaitons que la culture puisse investir l'espace public et aller à la rencontre des Livryens : dans les parcs ou encore les établissements scolaires.

Cette politique sera renforcée en 2022 par l'implantation d'une micro-folie au Centre Culturel Cinéma Yves Montand à hauteur de 72.000 €. Cet équipement donnera accès à une plateforme culturelle et un musée numérique.

Dans le cadre de la création d'une nouvelle médiathèque répondant ainsi à une ville de 45000 habitants, des études seront réalisées pour 100.000 €.

L'amélioration des établissements sportifs sera également un point central de notre politique d'investissement.

Dans le cadre de la préparation de la Coupe du Monde de Rugby qui se tiendra en 2023 et des Jeux Olympiques 2024, la Ville a engagé un vaste plan de rénovation et de modernisation de ses infrastructures sportives.

La Ville réalisera également un nouveau terrain synthétique pour 1.2 millions € et un espace de work-out au Parc Lefèbvre pour 60.000 €. La ville mettra en œuvre la réfection du sol du gymnase Zami (190.000 €) et l'installation d'une nouvelle base vie et de vestiaires au stade Bérégovoy (250.000 €).

➤ **Consolider sa politique de solidarité et de santé**

BUDGET 2022	
ETUDES ET MAITRISE D ŒUVRE MAISON DU HANDICAP	500 000 €
RENOVATION AILE DROITE DU CMS	166 000 €

Depuis 2014, les politiques locales de solidarité ont pour objectif de favoriser la cohésion sociale et de permettre à chacun quel que soit ses moyens de s'épanouir. Les actions de la commune portent sur la santé, le handicap, la solidarité ou les séniors.

En effet, la ville s'engage en faveur du développement de l'offre de soin proposée aux Livryens grâce au Centre Municipal de Santé "Simone Veil". Pour ce faire, elle procédera au recrutement de nouveaux médecins généralistes mais également de spécialistes comme des dentistes ou encore d'une chargée de mission santé publique. Mais pour terminer la rénovation de cet équipement, la rénovation de l'aile droite sera prévue pour 166.000 €.

La mission Handicap étend quant à elle son dispositif Atelier Passerelle Handicap afin qu'il soit accessible aux livryens âgés de 12 à 17 ans en rupture d'accueil en milieu ordinaire ou en infrastructure spécialisée. La ville voulant mener des actions fortes sur le Handicap, des études seront lancées pour aménager un nouveau lieu en Maison du Handicap afin de permettre à l'IME de s'installer dans des locaux adaptés. Ce projet fera l'objet d'une approche conjointe avec les services de l'Etat pour garantir un financement sur le long terme. 500.000 € d'études préalables et de maîtrise d'œuvre seront inscrits pour démarrer ce beau projet.

Le Centre Communal d'Action Sociale voit son budget s'accroître afin de faire face à la hausse des demandes formulées par les Livryens les plus fragiles. Des actions fortes seront menées sur la lutte contre les violences faites aux femmes (20.000 €) en collaboration avec le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

La politique Séniors poursuit sa refonte afin de s'adapter aux nouveaux modes de vie et aux attentes de nos aînés. Les séniors seront accompagnés dans le maintien de leur autonomie grâce à un renforcement du service de maintien à domicile. L'animation reste un axe fort afin de dynamiser les liens intergénérationnels et de développer la convivialité.

➤ **Renforcer la relation avec les habitants**

BUDGET 2022	
MATERIEL INFORMATIQUE	314 073 €
LICENCES INFORMATIQUES	271 851 €

Dans le contexte actuel d'attaques informatiques envers les collectivités, il apparaît nécessaire de garantir l'intégrité des systèmes. Un audit sera réalisé pour 110.000 € et devrait conduire à des investissements sur la sécurité dans les exercices budgétaires futurs (normalement entre 5% et 10% du budget informatique par an).

Par ailleurs, comme préalable aux actions qui seront menées concernant la sécurité, la modernisation et la mise en place de nouvelles solutions informatiques, le changement de l'infrastructure de serveurs et de sauvegarde est nécessaire pour redonner de l'espace disque. Ce sont 272.000 € de licences et logiciels et 314.000 € de matériels qui sont prévus.

Les services municipaux seront dotés d'équipements informatiques pour s'adapter aux évolutions réglementaires et techniques et pour mettre en place une Gestion de la Relation Usagers, projet initié en 2021 par une phase préparatoire.

Conclusion

Comme pour l'année 2021, la ville grâce à sa gestion maîtrisée, garde des marges de manœuvre pour poursuivre l'élan amorcé en 2021 pour continuer à maintenir son autonomie financière et concernant sa relance économique, sociale et écologique. En 2022, la ville va poursuivre son rôle dynamique au travers de projets ambitieux sur les secteurs de l'éducation, du développement durable, de la santé, du handicap, de la sécurité et de la petite enfance.

Le budget 2022 de la ville de Livry-Gargan sera maîtrisé et dynamique :

-en accentuant nos dispositifs d'intervention auprès de la Métropole et du Territoire ainsi qu'auprès de la Région et du Département pour monter des projets et obtenir des financements,

- en investissant de façon dynamique et réfléchie dans des projets touchant au plus près les Livryens dans leur cadre de vie, l'éducation, la santé, le développement durable,

- en s'engageant encore davantage dans la transition environnementale avec des choix de dépenses ayant un impact positif sur l'environnement,

-en apportant une aide renforcée aux plus fragiles, notamment aux familles dans le besoin, et à tous ceux qui sont en première ligne dans la gestion de la crise sanitaire.

- en poursuivant **une gestion financière exemplaire**.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'adopter le budget primitif 2022 du budget principal de la Ville.
- D'arrêter le montant du compte 6574 « Subventions de fonctionnement versées » à la somme de 823 000€.
- D'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement de 1 000 000 €.
- D'attribuer au budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas une subvention de fonctionnement de 191.700 €.
- D'établir provisoirement le fonds de compensation des charges territoriales à 680.000 €.

- D'arrêter à 36.270.570 € le montant prévisionnel du produit fiscal attendu des taxes directes locales (« taxes ménages », compensation correctrice et produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires).
- D'arrêter à 5.000.000 € le montant d'emprunts nécessaires à la réalisation des dépenses d'investissement prévues au cours de l'exercice 2022.
- D'autoriser Monsieur le Maire à contracter si nécessaire les emprunts destinés au financement des investissements et à signer les actes s'y rapportant.